

Bien connaître REMICADE® pour mieux vivre son traitement

Les points clés à retenir :

- 1** Signalez à votre médecin toute fièvre supérieure à 38°C ou tout autre signe d'infection (rhume, infection urinaire, boutons sur la peau, perte de poids). Vos défenses immunitaires étant affaiblies, une infection doit être rapidement traitée pour éviter toute complication.
- 2** Informez votre médecin en cas d'intervention chirurgicale ou dentaire afin d'éviter là aussi des complications infectieuses.
- 3** Informez votre médecin ou pharmacien, que vous êtes traité(e) par Remicade® avant de démarrer un nouveau traitement afin de s'assurer de leur compatibilité.
- 4** N'arrêtez pas brutalement votre traitement par cortisone et ne diminuez pas de vous-mêmes les doses de vos autres traitements « de fond » prescrit contre la polyarthrite rhumatoïde (PR), comme le méthotrexate.
- 5** Remicade® est un traitement indiqué contre la PR, y compris chez les personnes ayant déjà reçu d'autres traitements (méthotrexate, autres biothérapies...)

Qu'est-ce que Remicade® ?

Remicade, appelé aussi infliximab, est un médicament utilisé contre la polyarthrite rhumatoïde. Il fait partie des traitements dits « de fond » ou « anti-PR » car son action est ciblée contre les mécanismes de la PR. Il peut être associé à des traitements dits « symptomatiques » (et/ou « de confort ») comme les médicaments anti-inflammatoires ou les anti-douleurs. Pour plus d'efficacité, Remicade® est souvent prescrit avec un autre médicament anti-PR, comme le méthotrexate.

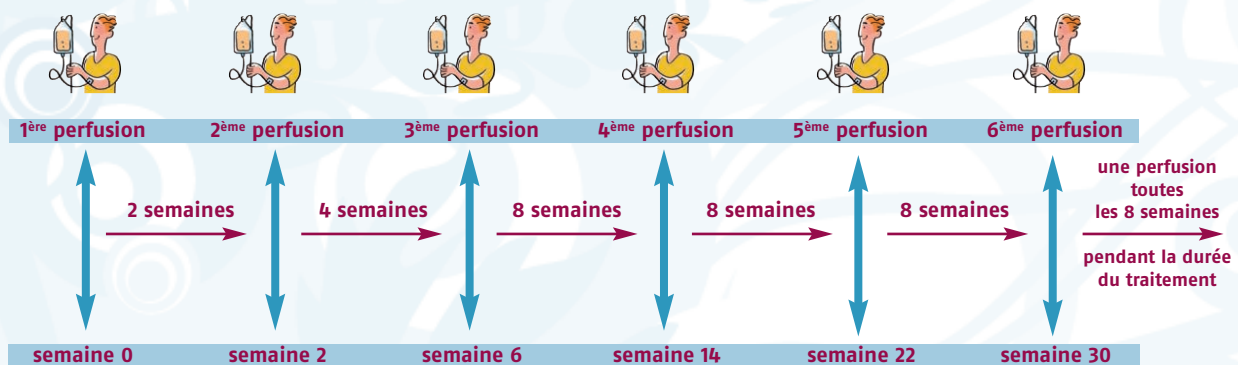
Comment agit Remicade® ?

Remicade® fait partie de la famille des médicaments anti-PR appelée « biothérapie ». Les biothérapies ont pour effet d'agir de manière très ciblée contre certaines substances ou cellules impliquées dans le dérèglement des défenses et dans l'inflammation chronique des articulations. L'action de Remicade® est ciblée sur une catégorie de molécules (le TNF α) qui sont particulièrement suractivées dans la PR.

Remicade® en pratique :

Le traitement se fait par perfusions qui ont lieu à l'hôpital et durent de une à deux heures. La deuxième perfusion aura lieu deux semaines après la première et la troisième perfusion, quatre semaines après la deuxième. Par la suite elles seront espacées de 6 à 8 semaines en fonction de l'activité de la PR, le rythme habituel étant d'une perfusion toutes les huit semaines.

Rythme des perfusions sur 7 mois (pratique d'usage)*



* Le médecin peut être amené à modifier la dose, cependant la posologie validée par l'Autorisation de Mise sur le Marché établie en fonction du poids du patient est de 3mg/kg par perfusion jusqu'à un maximum de 7,5mg toutes les 8 semaines.

Le document rédigé par un groupe d'experts, est non exhaustif, il est édité par l'Association Andar, association de malades qui œuvre pour les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde. N'hésitez pas à contacter votre médecin ou pharmacien pour toute question complémentaire.

Pour plus d'information sur Remicade® :
Consultez la fiche sur les anti-TNF α du Club Rhumatismes et Inflammations sur le site : www.cri-net.com

CARTE DE TRAITEMENT

À MONTRER AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Nom / name : I am currently receiving a chronic treatment
Prénom / surname : (infliximab) that lowers immune defenses.
Date :
Je signale recevoir un traitement chronique qui diminue les défenses immunitaires : Signature :
Remicade® (infliximab).

www.polyarthrite-andar.org
téléchargez les fiches sur le site :

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N°Vert 0 800 001 159

Pour vous procurer d'autres fiches appelez le



Un forum de discussion : www.patronsdelapr.fr
Un site Internet certifié HON : www.polyarthrite-andar.org
andar@polyarthrite-andar.com
149, avenue du Maine - 75014 Paris

ANDAR

Bien connaître REMICADE®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître REMICADE®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître REMICADE®
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **REMICADE®**
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **REMICADE®**
pour mieux vivre son traitement

Bien connaître **REMICADE®**
pour mieux vivre son traitement

ANDAR

149, avenue du Maine • 75014 Paris
andar@polyarthrite-andar.com

Un site Internet certifié HON : www.polyarthrite-andar.org
Un forum de discussion : www.parlonsdelapr.fr



Pour vous procurer d'autres fiches appelez le

N° Vert 0 800 001 159

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

téléchargez les fiches sur le site :
www.polyarthrite-andar.org

Réponses aux questions les plus fréquentes

Comment m'organiser si je dois subir une opération ?

Informez votre médecin si vous devez vous faire opérer car Remicade® diminue vos défenses immunitaires. Il pourra peut être décider de décaler l'intervention ou d'arrêter Remicade® quelques semaines avant l'opération. En cas d'intervention chirurgicale urgente, votre médecin peut mettre en place les mesures adéquates pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. Dans tous les cas, le Remicade ne sera repris qu'après cicatrisation complète et en l'absence d'infection.

Puis-je me faire soigner les dents ?

Le traitement habituel d'une carie ou un détartrage ne demandent pas de précaution particulière et restent possibles pendant votre traitement par Remicade®. Pour les opérations dentaires à risques infectieux (pose d'un implant, extraction, abcès...), il est recommandé d'arrêter Remicade® quelques semaines avant l'intervention. Dans tous les cas, votre médecin peut vous prescrire un traitement préventif par antibiotiques.

Puis-je me faire vacciner ?

Oui, les vaccins contre la grippe (tous les ans) ou contre le pneumocoque (tous les 3 à 5 ans), ainsi que la plupart des vaccins sont recommandés lorsque les défenses immunitaires sont diminuées. Les vaccins à éviter lorsque l'on prend Remicade® sont les vaccins « vivants atténués » tels que le vaccin contre la fièvre jaune, contre la tuberculose (BCG), contre la rougeole (ROR), contre la varicelle et contre la poliomyélite (par voie orale).

Quand va-t-on savoir si le traitement est efficace ?

L'efficacité du traitement peut prendre plusieurs semaines avant de se manifester, le maximum est attendu, en fonction des personnes, vers la douzième semaine de traitement.

Mon apparence physique va-t-elle changer ?

Le traitement n'aura aucun impact sur votre physique, et n'entraînera pas, par exemple, de perte de cheveux.

Pourra-t-on un jour arrêter le traitement ?

A ce jour, comme pour tous les traitements de fond, Remicade® doit être continué même lorsque les signes de la maladie ont disparu. S'il est efficace et bien toléré, il doit être poursuivi.

Que faire en cas de rhume, de mal de ventre ou de mal de tête ?

Pas de panique, tout le monde peut être malade à certains moments de l'année à la suite d'une indigestion ou avoir un mal de tête. Par contre, signalez à votre médecin tout signe anormal qui dure plus d'une journée d'autant plus si vous avez de la fièvre. Un traitement adapté pourra alors être prescrit par votre médecin, par exemple un antibiotique.

Grossesse et allaitement

Comme pour beaucoup d'autres médicaments, par mesure de prudence, il est déconseillé d'avoir un enfant pendant le traitement (que vous soyez une femme ou un homme). Utilisez des moyens contraceptifs efficaces pendant la durée du traitement. Si vous désirez avoir un enfant, parlez-en à votre médecin, le traitement pourra être poursuivi jusqu'à la confirmation de la grossesse. D'autre part, certains médicaments prescrits contre la PR, ne sont pas toujours compatibles avec une grossesse.

Puis-je voyager pendant mon traitement ?

Vous pouvez voyager y compris à l'étranger. Pensez à prendre avec vous vos ordonnances (si possibles traduites en anglais), une quantité suffisante de médicaments, ainsi qu'une trousse de secours contenant de quoi désinfecter d'éventuelles blessures. Il est formellement contre-indiqué de se

faire vacciner contre la fièvre jaune, obligatoire pour se rendre dans certains pays, ce qui peut limiter les destinations de voyage. Renseignez vous auprès de votre médecin au minimum 3 à 4 mois avant votre départ pour avoir le temps de programmer les vaccinations. Enfin, pensez à renforcer les règles d'hygiène dans les pays peu développés (éviter les aliments crus, se laver les mains, préférer l'eau en bouteille...) pour diminuer les risques d'infection.

Est-ce que je peux conduire pendant mon traitement ?

Sauf contre indication de votre médecin, la conduite d'un véhicule est possible. Le médicament n'entraîne pas de troubles de la concentration et n'affecte pas l'aptitude à la conduite.

Puis-je consommer de l'alcool ?

Oui vous pouvez consommer de l'alcool en respectant les conseils de modération habituels.

Puis-je m'exposer au soleil ?

L'exposition au soleil n'est pas contre-indiquée, il vous suffit d'appliquer les règles de protection qui s'adressent à tout le monde. Cependant une surveillance dermatologique régulière est conseillée.

Vais-je être malade ?

Remicade® a pour effet de diminuer vos défenses immunitaires et vous expose à un risque accru d'infection. Respectez les règles d'hygiène courante et signalez rapidement à votre médecin tout signe d'infection (fièvre de plus de 38°C, toux, diarrhées, perte de poids).

L'Andar remercie les docteurs Laure Gossec, Thao Pham, Sandrine Jousse-Joulin et Laurent Grange pour leur participation bénévole à la rédaction de cette notice.

